

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
COMMUNAL SIEGEANT EN CONSEIL DE POLICE
DU 20 AVRIL 2026**

Présents :

Mme CLOET Ann, Bourgmestre-Présidente ;
M. VAN GYSEL Pascal, M. HARDUIN Laurent, M. VACCARI David, M. VARRASSE Simon, Mme DE WINTER Caroline, Mme ROGGHE Anne-Sophie, M. JOUEN Cédric, Echevins ;
M. LECLERCQ-Victor (excusé), Président du CPAS ;
M. CASTEL Marc, Mme VANDORPE Mathilde, Mme AHALLOUCH Fatima, M. MOULIGNEAU François, Mme NUTTENS Rebecca, M. RADIKOV Jorj, M. GISTELINCK Jean-Charles, M. HACHMI Kamel (excusé), Mme HOSSEY Gaëlle, M. LOOSVELT Pascal, M. ROUSMANS Roger, Mme DEMETS Sophie (excusée), Mme VANDENBUSSCHE Martine, M. MOREL Thibault, Mme PROUVOST Sophie (excusée), M. VARRASSE Sébastien, M. BRACQ Charles, M. MERCIER Steve, M. PROVIS Emmanuel, M. LELOUP Pascal, M. SOETE Sylvain, M. BENYACOUB Abdel, M. CARRETTE Maxime, Mme CARRETTE Nathalie (excusée), M. NYS Jean-Pierre, Mme CHRISTIAENS Véronique, Mme BRACHOT Isabelle (excusée), M. FACON-Gautier (excusé), Conseillers communaux ;
Mme BLANCHE Nathalie, Directrice générale.
M. JOSEPH Jean-Michel, Chef de zone.

Mme la PRESIDENTE déclare la séance ouverte, il est 20 h 55'.

Mme la PRESIDENTE : Je propose maintenant de passer au Conseil de police. Merci, Monsieur le Chef de Corps.

1^{er} Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des voix.

2^{ème} Objet : PATRIMOINE – DÉCLASSEMENT ET MISE EN VENTE D'UN VÉHICULE VOLKSWAGEN T4 – RECTIFICATION.

Mme la PRESIDENTE : Le 20 mars 2023, le Conseil communal siégeant en Conseil de police avait approuvé la vente de ce véhicule au plus offrant, moyennant le respect du prix minimum de 500 €. Le véhicule n'ayant jamais fait l'option d'une proposition et vu son état actuel, nous vous proposons d'en approuver le déclassement et la cession aux ferrailleurs remettant la meilleure offre.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 23 voix et 7 abstentions.

Le Conseil communal siégeant en Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 5 septembre 2001 portant sur le règlement général de la comptabilité de la Police Locale et plus particulièrement ses articles 18 et 21 relatifs à l'inventaire et à l'amortissement ;

Attendu que la Zone de Police de Mouscron est une zone monocommunale ;

Considérant dès lors qu'elle n'est pas dotée d'une personnalité juridique distincte de celle de la Ville ;

Attendu néanmoins qu'une comptabilité distincte de celle de la Ville lui est imposée, avec la tenue d'un patrimoine immobilier et mobilier qui lui est propre ;

Considérant que la Zone de Police, dans le cadre de la gestion de son parc automobile, souhaite déclasser le véhicule suivant :

Modèle	Numéro de châssis	Immatriculation	Compte particulier	Valeur d'achat	Date d'achat	Valeur comptable au 01/01/26
VW Transporter	WV2ZZZ70Z3 H034004-01	1-COK-565	05 322/6	35.535,24€	2002	0,00 €

Considérant qu'il appartient au Conseil communal siégeant en Conseil de police de décider du déclassement du véhicule concerné ;

Considérant que le véhicule est totalement amorti et que sa valeur comptable est nulle ;

Considérant que le véhicule est vétuste et qu'il est proposé d'en autoriser la vente au plus offrant pour un montant minimum de 500,00 € ;

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une expertise préalable ;

Considérant que cette vente peut être effectuée de gré à gré ;

Considérant qu'il sera fait publicité de cette vente ;

Considérant l'avis favorable de Monsieur Jean-Michel JOSEPH, 1^{er} Commissaire divisionnaire de police, Chef de corps ;

Vu la décision du Conseil communal siégeant en Conseil de police du 20 mars 2023 d'approuver la vente du véhicule au plus offrant, moyennant le respect du prix minimum de 500,00 € ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la décision de mise en vente du véhicule au plus offrant et de le céder à un ferrailleur vu son état actuel et vu que ce dernier n'a jamais fait l'objet d'une proposition de mise en vente ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. - D'approuver la proposition de déclassement du véhicule suivant :

Modèle	Numéro de châssis	Immatriculation	Compte particulier	Valeur d'achat	Date d'achat	Valeur comptable au 01/01/26
VW Transporter	WV2ZZZ70Z3 H034004-01	1-COK-565	05 322/6	35.535,24 €	2002	0,00 €

Art. 2. - D'approuver la cession dudit véhicule au ferrailleur remettant la meilleure offre.

Art. 3. - De transmettre la présente délibération, par courrier ou courriel :

- A Monsieur le Gouverneur de la province de Hainaut, Service « tutelle police », Rue verte, 13 à 7000 MONS ;
- Au Service Public Fédéral Intérieur, Direction Générale Sécurité et Prévention, Boulevard de Waterloo, 76 à 1000 BRUXELLES.

Mme la PRESIDENTE : Ceci clôture la séance publique de ce Conseil communal et de ce Conseil de police. Je remercie le public présent. Je remercie la presse. Je remercie également les personnes qui étaient présentes par écrans interposés. Nous nous fixons rendez-vous au lundi 18 mai avec un ordre du jour qui sera très fourni vu qu'il y aura l'approbation du compte communal 2025, la première modification budgétaire 2026, le Rapport d'Activités et encore la même chose également pour le CPAS et pour la Police. Et il y a une Commission avant pour les Conseillers communaux. Commission à laquelle tous les conseillers sont bien entendu invités.